

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2025-27

Extrait du registre des délibérations

Séance du 31 mars 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq le trente et un mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary Leroux, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 10

Nombre de Membres Votants : 13

Date de la Convocation : 19 mars 2025

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, M. Christophe TRIPOZ, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL, Mme Sandra RUCH.

Excusés : M. Sylvain BELFIS (ayant donné pouvoir à M. Vincent GUICHARDAN), M. Dominique MICHEL (ayant donné pouvoir à M. Gary Leroux), M. Franck BOUVARD (ayant donné pouvoir à Sandra Penin), M. Bruno BOURY, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON.

Secrétaire de séance : M. Jérôme Chavanel

CONVENTION PRISE EN CHARGE ET GESTION DE COLONIES DE CHATS LIBRES

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite réaliser une campagne de stérilisation des chats errants sur la commune de Malafretaz.

Une convention de prise en charge et gestion de colonies de chats libres, a été établie avec la fondation d'entreprise Clara du groupe SACPA.

Cette convention définit les engagements, les modalités d'intervention et les tarifs d'une campagne de stérilisation et identification de chats errants.

Il est proposé au conseil, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE la convention de prise en charge et gestion de colonies de chats libres (ci-jointe)

AUTORISE le Maire à signer ladite convention

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Jérôme Chavanel

Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le 19 MAI 2025
Publiée le 19 MAI 2025

Le Maire,
G LEROUX

Le Maire,
Gary Leroux

